
La gestion des aéroports insulaires : entre normes et contextualités

Laurence Frank*^{†1}

¹Bureau d'Économie Théorique et Appliquée – Université de Strasbourg, CNRS – France

Résumé

Les données fournies par les études dédiées à la gestion des aéroports tendent à appréhender l'aéroport de manière différenciée en fonction de son statut : le hub, l'aéroport national et l'aéroport régional ou secondaire. Or, cette catégorisation ne fournit aucun cadre d'interprétation de la situation particulière des aéroports situés sur des territoires insulaires. La gestion des aéroports des îles est-elle déterminée par des pratiques de gestion spécifiques ? Dans cet article, nous examinerons les données financières et opérationnelles de trois aéroports insulaires : L'aéroport Guadeloupe Pôle Caraïbes de Pointe à Pitre, l'aéroport Aimé Césaire de Fort de France en Martinique et l'Aéroport international Sir Seewoosagur Ramgoolam de l'île Maurice afin de comprendre les spécificités de l'exploitation de trois aéroports des îles. Cet article poursuit deux objectifs : 1. Identifier les particularités de leur gestion afin de déterminer s'ils constituent une catégorie à part ; 2. Décrire les effets de l'insularité sur leur gestion et in fine sur leur autosuffisance financière, en analysant la structure du trafic, la capacité d'accueil, les revenus et les charges ainsi que les investissements sur une période de 5 ans en interprétant ces données vis-à-vis de l'activité économique de ces trois territoires

Mots-Clés: gestion des aéroports, aéroports insulaires, aéroports régionaux, tourisme des îles

*Intervenant

[†]Auteur correspondant: laurence.frank@unistra.fr